



Deux ans de prison requis pour avoir rédigé de fausses ordonnances

16 septembre 2022

par Belga

Le parquet de Namur a requis vendredi devant le tribunal correctionnel une peine de 2 ans de prison à l'encontre d'une prévenue, absente à l'audience, qui devait répondre de faux, usage de faux et d'usurpation de fonctions.

Concernée par une douzaine de notices rédigées à son encontre, cette ancienne policière qui souffrait de dépression avait développé une **addiction au Zolpidem**, un médicament indiqué chez les personnes qui souffrent de troubles du sommeil. Son médecin refusant de lui en prescrire, **elle a fabriqué elle-même des ordonnances en imitant sa signature et en photocopiant d'anciennes ordonnances dont elle s'est servie dans plusieurs pharmacies** de la région namuroise. Elle a d'ailleurs été interpellée avec 3 de ces fausses ordonnances sur elle. La prévenue est en aveux des faits. Elle a par ailleurs utilisé son ancienne carte de légitimation de policière pour se faire prêter de l'argent devant certaines des pharmacies visitées.

Le parquet de Namur requiert une peine de 2 ans à son encontre.

La médecin de la prévenue, dont les ordonnances ont été contrefaites, s'est constituée partie civile contre celle-ci, sa réputation pouvant potentiellement être entachée par ces faits.

Jugement le 14 octobre

Source Pharmasphère